



- Le rentier/participant et son époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait pourraient devoir payer de l'impôt sur un montant important si le transfert des biens n'est pas fait selon une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent ou un accord écrit de séparation. Le transfert doit être fait directement d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) non échu, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un régime de pension déterminé (RPD), ou d'un régime de pension agréé collectif (RPAC) du rentier/participant au REER, au FERR, au RPAC, ou au RPD de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait du rentier/participant duquel il vit séparément.
- Joignez une copie de l'ordonnance, du jugement ou de l'accord écrit de séparation seulement si vous ne pouvez pas obtenir la signature de l'époux, de l'ex-époux, du conjoint de fait ou celle de l'ancien conjoint de fait.
- Cochez les cases qui s'appliquent à vous. Lisez les définitions et les instructions à la dernière page de ce formulaire.

Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**Section I – Rentier/Participant**

Nom	Numéro d'assurance sociale	Numéro de téléphone
Adresse		

**Partie A – Transfert provenant d'un REER non échu, d'un FERR, d'un RPAC ou d'un RPD**

Je suis le rentier du REER non échu.

Nom de l'émetteur du REER, nom et numéro du régime	Adresse

Je suis le rentier du FERR.

Nom de l'émetteur du FERR, nom et numéro du fonds	Adresse

Je suis le participant au RPAC.

Nom de l'administrateur du RPAC, nom et numéro du régime individuel	Adresse

Je suis le participant au RPD.

Nom de l'administrateur du RPD, nom et numéro du régime individuel	Adresse

**Partie B – Description du montant à transférer**

- Veuillez transférer \_\_\_\_\_ \$ montant qui représente tous les biens du REER, du FERR, du RPAC ou du RPD mentionné à la partie A.
- Veuillez transférer \_\_\_\_\_ % des biens du REER, du FERR, du RPAC ou du RPD mentionné à la partie A.
- Veuillez transférer \_\_\_\_\_ \$ des biens du REER, du FERR, du RPAC ou du RPD mentionné à la partie A.

**Partie C – Destination du transfert**

Je demande le transfert des biens du REER, du FERR, du RPAC ou du RPD mentionné ci-dessus au REER, au FERR, au RPAC ou au RPD de mon époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait.

**Remarque : Voir le verso de ce formulaire pour obtenir des renseignements sur les transferts directs d'un RPD à une rente ou d'un RPAC à un RPD.**

Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPAC ou du RPD	Numéro et nom du régime ou du fonds individuel
Adresse	
Nom de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait	Numéro d'assurance sociale
	ou <input type="checkbox"/> Voir la lettre ci-jointe.
Date	Signature du rentier ou du participant

**Section II – Cessionnaire**

Nous sommes d'accord à la demande d'un transfert de biens.

1. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit  du REER,  du FERR,  du RPAC ou  du RPD de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait, mentionné à la partie C de la section I. Le REER, le FERR, le RPAC ou le RPD est conforme ou sera conforme au modèle de régime ou de fonds suivant :

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds	Nous vérifierons l'identification du régime ou du fonds figurant à la partie C de la section I et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément.

Nom du cessionnaire		
Date	Signature de la personne autorisée	ou <input type="checkbox"/> Voir la lettre ci-jointe.
	Signature de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait	

**Section III – Cédant : Remettez au rentier mentionné à la partie A de la section I un feuillet T4RSP, un feuillet T4RIF ou un feuillet T4A pour le montant transféré.**

1. Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER, du FERR, du RPAC ou du RPD du rentier qui est mentionné à la partie A de la section I au cessionnaire qui est mentionné à la partie C de la section I. \_\_\_\_\_
- Date du transfert
2. La valeur des biens dans le REER, le FERR, le RPAC ou le RPD du rentier/participant, immédiatement avant le transfert, était de \_\_\_\_\_ \$ .
3. Le transfert provient-il d'un « FERR admissible » selon la « définition » à la dernière page de ce formulaire?  Oui  Non  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant	
Date	Signature de la personne autorisée

**Section IV – Réception par le cessionnaire : Ne remettez pas au rentier/participant un reçu d'impôt pour le montant transféré.**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous porterons au crédit du compte de \_\_\_\_\_ selon les instructions de la section I. Nom de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait

\_\_\_\_\_  
Nom du cessionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne autorisée

*Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 005 et ARC PPU 226*

## Instructions

### Qui peut remplir ce formulaire?

Si vous êtes l'émetteur d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) non échu, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), l'administrateur d'un régime de pension déterminé (RPD) ou d'un régime de pension agréé collectif (RPAC), vous devez utiliser ce formulaire pour effectuer un transfert direct d'une partie ou de la totalité des biens du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC d'un rentier/participant dans un REER, un FERR, un RPD ou un RPAC de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait du rentier/participant, selon une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent ou un accord écrit de séparation à la suite d'une décision de partager les biens en règlement des droits découlant du mariage ou de l'union de fait ou de son échec.

### Qui remplit ce formulaire?

**Section I** – Le rentier/participant qui demande le transfert remplit et signe la section I. Si le cédant remplit la section I pour le rentier/participant, il doit joindre une copie de la lettre signée par le rentier/participant dans laquelle ce dernier demande le transfert. Cette lettre tient lieu de signature. Si le cédant ne peut pas fournir les renseignements concernant le REER, le FERR, le RPD ou le RPAC de l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait, le cessionnaire peut remplir la partie C de la section I.

**Section II** – Le cessionnaire remplit et signe la section II, et l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait du rentier la contresigne. Le cessionnaire peut y joindre une lettre signée par l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait. Cette lettre tient lieu de contresignature pour l'attestation.

**Section III** – Le cédant remplit et signe la section III.

**Section IV** – Le cessionnaire remplit et signe la section IV.

#### Remarques

Lors de la rupture d'un mariage ou union de fait, les montants peuvent être directement transférés (i) d'un RPD à acquérir, à partir d'une rente sous licence fournisseur, d'une rente (tel que décrit au sous-alinéa 60(l)(ii)(A)) dont son conjoint actuel ou ancien de l'individu ou conjoint de fait est le rentier, ou (ii) d'un RPAC à un régime de pension agréé (RPA) dont son conjoint actuel ou ancien de l'individu ou conjoint de fait est le participant. Si l'un ou l'autre est le cas, cochez la case « Voir lettre ci-jointe » (partie D de la section I et dans la section II) et joindre avec une copie de ce formulaire rempli, une lettre indiquant le nom et l'adresse de le fournisseur de rente ou l'administrateur de RPA, et le numéro du contrat ou du régime.

Le rentier/participant n'a pas à présenter l'ordonnance du tribunal ou l'accord de séparation à l'émetteur. Cependant, le rentier/participant doit fournir ce document (dans une enveloppe scellée ou non, selon sa préférence) au cédant.

### Quelles sont les exigences de déclaration?

Aucun individu n'a à inclure dans son revenu le montant directement transféré dans l'année du transfert. Le cédant doit cependant déclarer ce montant sur un feuillet T4RSP, T4RIF ou T4A émis au rentier/participant mentionné à la partie A de la section I. Le cessionnaire ne doit pas remettre de reçu pour la déduction du montant directement transféré, puisque le rentier/participant ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

## Définitions

**Acronymes** – La liste suivante énumère les acronymes que nous utilisons :

**FERR** – fonds enregistré de revenu de retraite

**REER** – régime enregistré d'épargne-retraite

**RPA** – régime de pension agréé

**RPAC** – régime de pension agréé collectif

**RPD** – régime de pension déterminé

**Administrateur** – Personne, groupe de personnes ou institution qui a la responsabilité d'administrer un RPD, un RPA ou un RPAC.

**Rentier** – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.

**Conjoint de fait** – Personne qui n'est pas votre époux, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- elle vit avec vous dans une relation conjugale et votre relation actuelle avec cette personne a duré au moins 12 mois sans interruption;

#### Remarque

Dans cette définition, l'expression « 12 mois sans interruption » comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.

- elle est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption;
- elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).

**Numéro du régime individuel ou numéro du fonds individuel** – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER, du FERR ou par l'administrateur du RPD ou du RPAC.

**Participant** – Particulier (autre qu'un fiduciaire) qui détient un compte en vertu du régime et qui a le droit de recevoir des paiements d'un RPD, d'un RPA ou d'un RPAC.

**FERR admissible** – FERR établi avant 1993 auquel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992, ou tout FERR établi après 1992 qui contient seulement des biens transférés d'un autre FERR admissible.

**RPAC** – Régime d'épargne-retraite auquel vous et votre employeur participant cotisez. Le revenu accumulé dans le régime n'est pas imposé tant que les fonds y demeurent.

**Émetteur du FERR** – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

**Émetteur du REER** – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

**Époux** – Personne avec qui vous êtes légalement marié.

**RPD** – Régime de pension ou accord semblable qui est prescrite par le *Règlement de l'impôt sur le revenu* comme un « régime de pension déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (actuellement le régime de retraite de la Saskatchewan est le seul arrangement pour un régime de pension déterminé). De nombreuses règles visant les REER s'appliquent aussi aux RPD.

**Cessionnaire** – L'administrateur, l'émetteur ou le fiduciaire du régime ou du fonds **auquel** le montant est transféré.

**Cédant** – L'administrateur, l'émetteur ou le fiduciaire du régime ou du fonds **duquel** le montant est transféré.